

Procès-Verbal
Réunion du CSE d’Etablissement IFAC
Du 11 février 2021

Etaient Présent(e)s :

Présidence :

Didier SINTES, Directeur des Ressources Humaines

Caroline GRUET, Responsable Ressources Humaines

Élu(e)s titulaires :

Yann	BONNICHON	USPAOC-CGT	1 ^{er} collège	Sartrouville
Anthony	LESAGE	USPAOC-CGT	1er collège	Sartrouville
Younes	AINOUZ-RAHMOUNZ	USPAOC-CGT	1er collège	Sartrouville
Nathalie	MADEIRA CAIADO	USPAOC-CGT (DS)	1er collège	Sartrouville
Mohamed	FAKHRI	SNAPAC-CFDT (DS)	2ème collège	Sartrouville
Sylvain	LANDAU	SNAPAC-CFDT	3ème collège	Sartrouville
Sandrine	MEUNIER	SNAPAC-CFDT	2ème collège	Sartrouville
Christine	LORET	SNAPAC-CFDT	1er collège	Sartrouville
		USPAOC-CGT		Bussy
Abdelmajid	BENAMAR	USPAOC-CGT	1er collège	Bussy
Stéphanie	KAUS	SNAPAC-CFDT	2ème collège	Grenoble
Assa	SOUMARE	CFDT	2ème collège	Paris

Délégués syndicaux de UES

- **Mohamed FAKHRI**, SNAPAC-CFDT
- **Nathalie MADEIRA**, USPAOC-CGT
- **Laurent BARTOS**, SYNAFOR-CFDT

Sont excusé(e)s les absent(e)s suivant(e) :

Élu(e)s titulaires :

Marielle	PARTAIX	SNAPAC-CFDT	2eme collège	Grenoble
Murielle	PICAZO	SNAPAC-CFDT	1er collège	Marseille
Natacha	PIETRZAK	CFDT	1er collège	Cambray
Valentin	DUGELAY	SNAPAC-CFDT		Grenoble
Louis	VINCENT	SNAPAC-CFDT	1er collège	Sartrouville
Cedrick	FIMIEZ	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Delya	EL ASRI	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Yassine	EL AAFIF	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Imene	ZEBAIR	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Coralie	ANTON	Tous Ens.	2ème collège	Aulnay
Mickael	FLAMENT	CFDT	1er collège	Sartrouville
Marietou	DIALLO	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Elie	HERBEMONT	SUD	1er collège	Nîmes
Yannick	PIERRIER	Tous Ens.	1er collège	Le Raincy
Angelique	PREVOT	SUD	1er collège	Nîmes

ORDRE DU JOUR DU CSE Ifac 11 FEVRIER 2021

POINT 1 : Validation des PV :

- a) **Validation PV du 15 janvier 2021**
 - ⇒ PV approuvé à l'unanimité

- b) **Validation PV du CSSCT ifac et autres commissions**
 - ⇒ Point non abordé

POINT 2 : Mouvements de personnel au CSE ifac

- a) **Démission et remplacement des membres élus du CSE et commissions**
 - Démission de **Cédrick FIMIEZ** au poste de Trésorier
 - **Abdelmajid BENAMAR** souhaite postuler au remplacement du Trésorier

- b) **Mise à jour la liste des IRP**

Pas de mouvement

POINT 3 : Fonctionnement du CSE ifac

- a) **Ouverture site Web des CSE Ifac, Ifac 92, et CSE central**

Les droits d'accès sont ouverts à tous les salariés figurant sur le fichier transmis (ASC Noël)
La page d'accueil du site est en cours de modification, quelques bugs ont été corrigés.

Le site est ouvert et prêt pour le lancement :
<http://cse-ifac.fr>

Mohamed FAKHRI sollicite l'aide de l'employeur pour la diffusion de l'information : il souhaiterait la création d'une affiche explicative à la connexion du site par le service com de l'Ifac, et/ou utiliser les outils de communication de l'Ifac.

Didier SINTES, reviendra vers nous avec les solutions possibles.

- b) **Rythme et mise à jour d'export de la liste des salariés pour accès au site internet.**

L'incorporation des salariés se fera petit à petit, avec des mises à jour mensuelles automatiques du fichier.

- c) **Diffusions et affichages obligatoires « PV, information syndicale, médecine et inspection de travail »**

En cours, **Didier SINTES** a fourni l'ensemble des éléments à **Mohamed FAKHRI**

- d) **Demande de la liste des Responsables « Affichage obligatoire » de chaque établissement**

Mise à jour de la liste par **Didier SINTES** et **Sylvain LANDAU**

- e) **Assurance CSE Ifac**

Point reporté

- f) **Subventions reçues/versées**

g) État comptable des comptes CSE ifac

Budget ASC		
Estimation dotation ASC 2021	Mensuelle	Annuelle
Moyenne mensuelle Juillet 2020 à Février 2021 - ifac	29 750 €	357 000 €
Moyenne mensuelle Juillet 2020 à Février 2021 - ifac 92	1 900 €	22 800 €
Reprise résultat N-1		3 378 €
TOTAL	31 650 €	383 178 €
Chèques Vacances		167 090 €
Chèque cadeau Noël		177 620 €
Hello CSE	800 €	9 600 €
Chèques événement (Base 2020 - 40)	70 €	2 800 €
Aide Bafa (Base 2020)	30%	500 €
Action collective ou Dotation complémentaire		25 000 €
TOTAL		382 610 €
RÉSULTAT		568 €

Budget ASC			
Compte de résultat 2020		Compte de résultat 2019	
Dotation ifac	301 749,46 €	Dotation ifac	191 894,92 €
Dotation ifac 92	21 401,87 €	Dotation ifac 92	13 206,63 €
Reprise résultat N-1	57 264,32 €	Reprise résultat N-1	- €
TOTAL	380 415,65 €	TOTAL	205 101,55 €
Chèques Vacances	172 320,50 €	Chèques Vacances	- €
Chèque cadeau Noël	178 139,80 €	Chèque cadeau Noël	133 390,00 €
Hello CSE	1 332,87 €	Hello CSE	- €
Chèques événement	2 170,00 €	Chèques événement	1 680,00 €
Aide Bafa	484,50 €	Aide Bafa	702,50 €
Dotation complémentaire	22 590,00 €	Action collective	12 064,73 €
TOTAL	377 037,67 €	TOTAL	147 837,23 €
RÉSULTAT	3 377,98 €	RÉSULTAT	57 264,32 €

Budget FCT		
Estimation dotation 2021	Dot. FCT aux CSE	Reversion (1,7%)
Dotation par CSE	71 400 €	1 214 €
Dotation par CSE 92	4 560 €	78 €
Reprise résultat N-1		442 €
		- €
TOTAL	75 960 €	1 733 €
Frais bancaires		420 €
Frais Hello CSE (Subvention)		500 €
Assurance		390 €
Divers		80 €
TOTAL		1 390 €
RÉSULTAT		342 €

Budget FCT			
Compte de résultat 2020		Compte de résultat 2019	
Dotation par CSE	1 349,87 €	Dotation par CSE	- €
Dotation par CSE 92	100,00 €	Dotation par CSE 92	- €
Reprise résultat N-1	- €	Reprise résultat N-1	- €
Divers	2,50 €		- €
TOTAL	1 452,37 €	TOTAL	- €
Frais bancaires	536,35 €	Frais bancaires	- €
Frais Hello CSE (Subvention)	474,40 €	Frais Hello CSE (Subvention)	- €
Assurance	- €	Assurance	- €
Divers	- €	Divers	- €
TOTAL	1 010,75 €	TOTAL	- €
RÉSULTAT	441,62 €	RÉSULTAT	- €

Solde Compte bancaire CSE IFAC			
Fonctionnement	122 870,06 €	ASC	37 547,17 €
		Reliquat des trésoreries des anciens CE	

- ⇒ Le compte ancien CE Thonon-les-Bains est fermé solde transféré
- ⇒ Reste un solde sur l'ancien CE Ile de France

Solde Compte bancaire CSE Central			
Fonctionnement	920,18 €	ASC	33 533,75 €
		Reliquat des trésoreries des anciens CE	

Mohamed FAKHRI rappelle les obligations comptables des CSE : un bilan annuel avant le 30 juin 2021.
Didier SINTES, indique => Frais de fonctionnement, le bilan relève des trésoriers de chaque CSE d'établissement
ASC, le bilan relève du trésorier du CSE Central

h) Expert-comptable, avancement des travaux

Nathalie MADEIRA, Sylvain LANDAU, Anthony LESAGE et Mohamed FAFHRI ont rencontré Mr DONNELLY Thomas Expert-Comptable représentant Cabinet LAFLUTE & Associés.
La mission confiée est la validation des comptes 2015/2019 transmis pas Didier SINTES, Monsieur DONNELLY ne pourra débuter sa mission que courant Mars.

POINT 4 : Rapports des commissions CSE Établissement et CSE Central

a) Plan de développement des compétences 2021

Les plans de formation ont été validés fin d'année 2020 => deux axes :

1. Le plan de développement des compétences : Action en locale à la diligence des responsables d'établissement en fonction des besoins de leur population
2. Campus : Formations permettant des échanges inter-régions, de pratiques, de fonctionnement managérial, informatique... communes à l'ensemble des collaborateurs.

La mise en œuvre du plan de formation a pris un peu de retard en raison des contraintes d'organisation liées à la crise sanitaire (distanciation, couvre-feu...)

Les formations ne devraient pas démarrer avant le début du mois de Mars.

Didier SINTES rappelle la modification du modèle de formation au sein de l'IFAC => Regroupement de l'ensemble des actions de formation sous une marque commerciale « FORCES » portée par Ifac 92.

Le CSE demande comment les salariés sont informés des retours de leurs demandes de formations ?

⇒ La consigne donnée aux équipes, est d'informer les collaborateurs des typologies de formation qui ont été retenues pour eux.

Exception pour Ile de France Est, le volume de collaborateurs trop conséquent a orienté le choix du plan de développement des compétences sur des formations en masse plutôt que des retours individualisés.

Laurent Bartos, constate qu'il existe un vrai souci sur les remontés d'information aux salariés. Les collaborateurs qui ont fait la demande de formation n'ont pas de retour, un sentiment de frustration s'installe. Il tient à signaler que ce problème est récurrent et qu'il le remonte depuis quelques années.

Laurent Bartos, demande si la présentation du nouveau dispositif de FORCES porté par Ifac 92 est prévue au CSE 92, (il regrette de ne pas en avoir été informé).

⇒ **Didier SINTES** : oui dès que le projet sera dans une phase de mise en application active.

Anthony Lesage, regrette qu'une fois de plus les élus n'aient pas été conviés à l'établissement de ce nouveau projet.

Didier SINTES, assure que les membres élus seront associés à la présentation du projet dès que le projet sera suffisamment avancé.

b) Commission : Actions Sociales et « www.hellosce.fr »

1. L'action collective 2020 a été transformée en dotation de subvention culture d'un montant de 10€ pour tous les salariés, utilisable sur le site HelloCSE (La subvention est active).

⇒ Reste le souci de communication aux salariés => demande d'affiche à faire.

2. La dématérialisation des chèques évènements est mise en place, utilisables sur le site hello-CSE

- c) **Rythme et mise à jour d'export de la liste des ayants droit aux ASC**
Caroline GRUET se chargera de faire les exports ponctuellement dans l'attente d'un export automatisé prévu aux alentours du 5 de chaque mois.
- d) **Prise en charge BAF des enfants des salariés plus de 16 ans**
Le Directeur Général ne souhaite pas accéder à demande du CSE, la participation de l'employeur restera à 15% par position de principe.
- e) **La participation de l'employeur au frais de garde des enfants des salariés en ACM**
Sur la ville de Bussy une disposition municipale permettait aux animateurs qui intervenaient sur la commune, de bénéficier du tarif interne pour l'accueil de leurs enfants. Cette disposition n'est plus d'actualité depuis quelques mois, la tarification appliquée actuellement est de 45€/jour/enfant : 6 enfants concernés pour 3 salariés.
Ces collaborateurs font appel à l'employeur et CSE, afin de les accompagner et de trouver une solution.
Laurent BARTOS, propose de solliciter le Directeur Régional, pour qu'il prenne contact avec la ville en essayant de mettre en place des négociations.
Didier SINTES, en informera le Directeur Régional est fera au CSE un retour lors de la prochaine réunion

POINT 5 : Consultations du CSE relatives à la marche de l'entreprise

a) **Les marchés entrants et sortants 2 021 « et date anniversaire »**

Nathalie MADEIRA réitère sa demande, elle souhaiterait une photographie de tous les marchés présents au sein de l'Ifac afin de pouvoir prendre contact avec tous les salariés.

Didier SINTES toujours pas d'outil à notre disposition pour le moment, il faut attendre la finalisation du CRM, mais assure faire un point mensuel sur les marchés entrants ou sortants.

Pour le moment pas d'autres mouvements par rapport au point fait en Janvier 2021, si ce n'est que la ville de PERIGUEUX a entériné le fait que le marché ne serait pas renouvelé à l'issue du cycle, la Municipalité exploitera les centres de de loisirs à compter de septembre 2021. Pas d'inquiétude à avoir, l'ensemble des salariés vont réintégrés dans le service public.

Didier DINTES invite **Nathalie MADEIRA** à prendre contact avec le Responsable RH du dispositif ou le délégué régional pour obtenir la liste de tous les micromarchés pour lequel un établissement n'est pas ouvert.

b) **Consultation portant sur la situation financière et économique des marchés « Perte d'argent ou recette »**

Abdel Majid BENAMAR demande à **Didier SINTES** ou en est la situation financière de l'Ifac face à la crise Covid-19 (baisse des effectifs, aides de l'Etat)

Didier SINTES assure que tous les mécanismes d'assistante aux entreprises mis en place par les pouvoirs publics sont les mêmes qu'au début de la pandémie, et ce jusqu'à juin 2021 (chômage partiel, aides aux entreprises...)

A l'Ifac, la situation est contrastée selon les marchés sur lesquels ont intervient :

- Pour les marchés payants sur le volume d'enfants accueillis la recette a été adaptée, en respectant le nombre d'encadrants nécessaire et la mise en place d'activité partielle pour les collaborateurs qui ne pouvaient pas travailler
- Pour les marchés payants au bordereau de prix unitaire quel que soit le nombre d'enfants accueillis. Des négociations ont été mises en place avec les pouvoirs publics afin de rééquilibrer la situation, en rétrocédant les sommes que l'Ifac perçoit au titre de l'activité partielle

Aujourd'hui, la situation au 31 décembre est en cours d'élaboration, la période Covid-19 a certes impactée sur notre chiffre d'affaire, la situation est tendue, mais elle reste maîtrisée et exceptée.

c) N.A.O « Mobilité durable »

Deux réunions ont déjà été mises en place, pour déterminer les critères de rétrocession de la prime de mobilité durable proposée par le Gouvernement, en fonction de critères particuliers.

Lors de la prochaine réunion le 8 mars un texte sera proposé à l'ensemble des partenaires afin de mettre en place un accord.

Mohamed FAKHRI demande pourquoi ce sujet n'est pas traité en NAO.

Didier DINTES, préfère mettre en place un accord spécifique qui va régir toutes les modalités d'attribution il aura plus d'impact et aura une durabilité sur 5 ans. La revalorisation de la prime pourra être revue lors des NAO.

d) Accords d'entreprise « Chèques-restaurants »

Mohamed FAKHRI demande la mise en place d'un accord collectif relatif aux conditions d'attribution des chèques restaurants.

Didier SINTES, rappelle que l'aspect de la restauration d'entreprise est déterminé par le cadre légal du code du travail, et qu'il n'y a pas d'accord à mettre en place.

Une note de service sera faite pour la prochaine réunion de CSE dans laquelle seront rappelées les différentes modalités et situations particulières entraînant l'attribution des chèques restaurants.

POINT 6 : Consultations du CSE relatives à SSCT

a) Suivis des dossiers inaptitudes

██████████ (Responsable Adjointe petite enfance- Crèche Libellule) salariée en arrêt maladie depuis 23/11/2015 déclarée invalide catégorie 2 par la sécurité sociale en mai 2018, puis déclarée inapte sans possibilité de reclassement en février 2021. Cette salariée souhaite être dégagée de ses engagements contractuels.

➤ **Le CSE Ifac vote à l'unanimité la rupture du contrat de travail du salarié**

b) Point sur La covid-19

➤ Les mesures gouvernementales sont toujours d'actualité, l'Ifac a la possibilité si nécessaire d'utiliser l'activité partielle.

➤ Le télétravail est privilégié chaque fois que cela est nécessaire.

➤ **Point d'alerte** sur certains de nos collaborateurs qui vivent de plus en plus mal la situation liée à la crise sanitaire (contraintes sanitaires, isolement chez eux, inquiétude sur leur lieu de travail).

La Direction de l'Ifac va mettre en place un certain nombre de dispositions avec la médecine du travail, la prévoyance ou des intervenants (psychologues) locaux. En privilégiant une cellule d'écoute, afin que les collaborateurs puissent se confier sur les difficultés qu'ils rencontrent en toute confiance.

➤ Des commandes de masques catégorie 1 ont été passées, et devraient bientôt être distribués à tous nos collaborateurs.

➤ Certains collaborateurs malades qui respectent la septaine, à ce jour pas connaissance de situation préoccupante

Anthony LESAGE demande au Président quelles sont les dispositions prises par l'employeur pour protéger et assurer la sécurité et les conditions de travail de ses employés durant la crise sanitaire, et notamment le brassage des enfants des différentes écoles regroupés sur un même lieu lors des vacances scolaires « cas contact » (Manque de remontées, refus de test...). Il demande si un protocole a été mis en place.

Didier SINTES, affirme que le seul document mis en place à ce jour est le plan de continuité d'activité déjà diffusé, et concernant la protection des salariés c'est l'octroi de masques de Catégorie 1 à chaque salarié.

Anthony LESAGE souhaiterait des dispositions de garantie supplémentaires fassent aux problématiques rencontrées et débattues ce jour en réunion, comme la distribution de masques FFP2.

Didier SINTES répond que l'Ifac se conforme aux dispositions réglementaires prises par les pouvoirs publics

Abdel Majid BENAMAR demande la possibilité de « roulement » des collaborateurs en chômage partiel uniquement si les équipes sont volontaires.

Didier SINTES informe **Abdel Majid** que le seul souverain est le Responsable d'Etablissement, il a consigné de faire respecter le cadre général mais il peut en fonction des demandes de son équipe remanier les règles.

Emilie rappelle qu'une aide exceptionnelle de 200 € est mise en place par CPNEF – ECLAT pour les salariés les plus touchés par la crise sous condition de ressources jusqu'au 31/03/2021.

https://mcusercontent.com/657afe2fc725dc4a49512c6b0/files/cef6ebc6-8c71-48c7-85f0-6b3fea8184cf/BRANCHE_ECLAT_Formulaire_de_demande_aide_exceptionnelle.pdf

POINT 7 : DIVERS

Complémentaire Santé :

Suite à l'incompréhension de certains salariés relatifs à la complémentaire santé, **Didier SINTES** a jugé important de faire intervenir **Nicolas MICHAUD** afin de faire remonter les dysfonctionnements

- ⇒ Situations des salariés en option 3 qui se sont vu au 1^{er} Janvier basculé en « isolé », **Gras Savoye** a été interpellée et l'ensemble de ces salariés seront bien maintenus en option 2 (sauf information contraire de leur part). => régularisation des prestations
- ⇒ Dénoémisation : Les conjoints des salariés qui bénéficient d'une mutuelle, ne recevront plus de carte tiers payants => Le remboursement en automatique a été coupé, **Klesia** n'interviendra qu'en complément après envoi des justificatifs de remboursement de la 1^{ere} mutuelle. Si les conjoints n'ont pas de mutuelle il faut adresser un email à **Gras Savoye** pour demander la renoémisation du conjoint.
- ⇒ Les cartes tiers payant sont dématérialisée depuis le 01/01/2021.

Anthony LESAGE réitère sa demande et souhaiterait que les membres élus puissent participés l'année prochaine aux réunions lors du renouvellement de la mutuelle.

- ⇒ **Didier SINTES** informe l'instance que l'employeur accède à la demande

La séance est levée à 18h30

Le Président du CSE
Didier SINTES



Le Secrétaire du CSE
Mohamed FAKHRI

